

Aide à domicile en cdi utilisant son véhicule personnel

Par Lili60rose, le 20/11/2014 à 21:13

Bonjour, je suis aide à domicile en cdi et je vais devoir me séparer de mon véhicule donc je ne pourrais plus exercer mon métier vue que j'utilise ma voiture pour aller chez les personnes aidées. Donc j'aimerais savoir si je dois obligatoirement donner ma démission en sachant que je perdrais mes droits à l'assurance chômage je ne sais quoi faire qui pourrais me conseiller je vous en remercie d'avance

Par moisse, le 21/11/2014 à 08:47

Bonsoir,

Si votre contrat de travail prévoit la possession du permis de conduire ET de moyens de transports propres, vous ne pourrez pas continuer à honorer vos engagements.

Vous avisez votre employeur afin de ne pas pénaliser les usagers.

Selon sa réaction plusieurs solutions s'offriront à vous.

Vous devrez revenir ici exposer la nouvelle situation.